



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Compte de concours financiers

PROGRAMME 842

ARTE France



2024

PROGRAMME 842 **ARTE France**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Florence PHILBERT

Directrice générale des médias et des industries culturelles

Responsable du programme n° 842 : ARTE France

Le programme 842 a pour objet le financement de la société ARTE France, définie à l'article 45 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Cet article dispose que la société ARTE France est chargée de concevoir et de fournir les programmes et les moyens nécessaires à l'exercice des missions du groupement européen d'intérêt économique ARTE issu du traité du 2 octobre 1990 instituant une chaîne culturelle européenne.

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, un contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé entre l'État et la société ARTE France définit dans un cadre prospectif et pluriannuel, la stratégie éditoriale et de développement, les améliorations de gestion à mettre en œuvre et les moyens afférents permettant d'y parvenir. L'État et la société ont signé le 27 mars 2023 un avenant au COM 2020-2022 pour la période 2023-2024, qui réaffirme les engagements pris et s'inscrit dans la stratégie du Groupe ARTE, formalisée dans le Projet de groupe 2021-2024.

La stratégie pluriannuelle de la chaîne est ainsi marquée par les engagements suivants :

- renforcer l'offre éditoriale d'ARTE sur le linéaire et le non-linéaire ;
- toucher un public plus large à travers l'Europe ;
- asseoir et amplifier le rayonnement de la marque ARTE, label éditorial et culturel en Europe ;
- être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ;
- simplifier l'existant et miser sur les synergies et l'évolution des méthodes de travail.

L'avenant au COM 2020-2022 d'ARTE France pour la période 2023-2024 intègre un montant de dotation de 293,6 M€ à ARTE France en 2024, en progression de +9 M€ HT par rapport à 2023, après retraitement de la compensation de la perte de droits à déduction de TVA d'ARTE France qui ne se matérialisera finalement pas (18,8 M€), l'administration fiscale ayant indiqué à ARTE France qu'elle continuait à bénéficier de la déductibilité de la TVA. Ce montant comprend 1,9 M€ visant à compenser l'assujettissement à la taxe sur les salaires induit par la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Hors compensation de la taxe sur les salaires, la dotation publique s'élèverait à 291,7 M€, ce qui représenterait une progression de +7,9 M€ par rapport à la dotation de l'année 2023.

En 2024, la société entend poursuivre la stratégie formalisée par son COM, à travers une offre éditoriale ambitieuse tournée vers la création originale et les programmes inédits, le déploiement numérique ainsi que le développement du caractère européen de la chaîne au-delà de l'axe franco-allemand.

ARTE France et l'État engageront la négociation d'un COM dans le courant de l'année 2024. Il reposera sur la trajectoire de moyens arbitrée par le Gouvernement pour le secteur à l'horizon 2028 qui intègre une dotation de base permettant de financer l'activité tendancielle de l'entreprise, une part des surcoûts liés à l'inflation et la compensation des effets fiscaux liés à la suppression de la CAP (principe de neutralité fiscale).

S'y ajoute une enveloppe complémentaire, prenant la forme d'un programme bénéficiant des crédits du compte de concours financiers avancés à l'audiovisuel public, ayant exclusivement vocation à financer des

projets de transformation et de modernisation des entreprises audiovisuels publics inscrits dans les COM, pour un montant total de 200 M€ sur trois ans dont 69 M€ dès 2024 répartis entre ces entreprises.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Offrir des programmes culturels français et européens de qualité en donnant la priorité à la création et aux inédits

INDICATEUR 1.1 : Part des investissements dans les programmes dans les dépenses totales

INDICATEUR 1.2 : Volume horaire de programmes inédits engagés par ARTE France

OBJECTIF 2 : Diffuser cette offre de programmes au public le plus large, sur tous les supports, partout en Europe

INDICATEUR 2.1 : Audiences linéaire et non linéaire

OBJECTIF 3 : Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire

INDICATEUR 3.1 : Maîtrise des charges

INDICATEUR 3.2 : Index égalité femmes-hommes

ARTE France

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
842		

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Offrir des programmes culturels français et européens de qualité en donnant la priorité à la création et aux inédits

ARTE est un acteur important de la création audiovisuelle et multimédia européenne, grâce à sa stratégie dynamique de production d'œuvres originales.

INDICATEUR

1.1 - Part des investissements dans les programmes dans les dépenses totales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des investissements programmes dans les dépenses totales	%	80	80	79	78	Non déterminé	Non déterminé
Part du chiffre d'affaires investi dans la production d'œuvres cinématographiques françaises et européennes	%	3,5	3,5	3,5	3,5	Non déterminé	Non déterminé
Part des oeuvres européennes dans les oeuvres diffusées	%	88,1	89,4	≥ 85	≥ 85	≥ 85	≥ 85

Précisions méthodologiques

Les investissements dans les programmes sont comparés au total des dépenses hors coûts de diffusion et hors contribution à ARTE GEIE. Par ailleurs, le budget d'ARTE GEIE (financé à parité par ARTE France et ARTE Deutschland) intègre aussi le financement de programmes.

Faute pour ARTE France de disposer à ce jour de perspectives budgétaires pour les années 2025 et 2025, les cibles des indicateurs signalées par une astérisque (*) n'ont pu être renseignées pour ces deux années.

Indicateur de suivi : engagement de production d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques et multimédias européennes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Prévision	Prévision
Millions euros	94,8	88,8	88,0	87,5	≥ 86	≥ 88

Sources des données : ARTE France et ARTE GEIE.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2023, la part des dépenses d'investissement dans les programmes sur les dépenses totales de la société (hors coût de diffusion et contribution à ARTE GEIE) devrait s'établir à 79 %, en léger retrait par rapport aux résultats constatés au cours des exercices précédents, et malgré un retour du budget consacré aux programmes au-dessus de la barre symbolique des 150 M€ annuels (151,3 M€). Ce retrait s'explique par la hausse des charges contraintes de l'entreprise sous l'effet de l'inflation mais aussi du poids croissant des dépenses nécessaires au renforcement de la sécurité informatique, de la modernisation des systèmes d'information et de l'entretien courant du bâtiment dont certaines installations techniques sont obsolètes.

En 2024, l'entreprise anticipe une baisse de la part des dépenses d'investissement dans les programmes sur les dépenses totales de la société (hors coût de diffusion et contribution à ARTE GEIE) à 78 % avec toutefois

ARTE France

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
842		

un niveau d'investissement dans les programmes croissant (156,2 M€). Cette baisse s'explique par la hausse anticipée des charges contraintes de l'entreprise sous l'effet de l'inflation mais aussi par le projet immobilier d'ARTE France dont les premiers coûts devraient être engagés courant 2024. Ce projet vise à déménager le siège parisien de l'entreprise afin de tenir compte des conclusions d'un audit interne conduit début 2022 selon lesquelles les locaux d'ARTE France étaient de moins en moins adaptés aux méthodes de travail au sein de l'entreprise (besoin de davantage d'espaces de réunion notamment) et subissaient une obsolescence croissante (vétusté des équipements de traitement informatique et de ventilation, faiblesses de sécurité etc.).

En 2024, les investissements en matière de programmes se dirigeront prioritairement vers la création d'œuvres originales françaises et européennes, conformément à l'objectif fixé par le COM 2020-2022 et reconduit dans son avenant pour la période 2023-2024.

S'agissant spécifiquement de la production cinématographique, opérée par la filiale ARTE France Cinéma, les engagements pris dans le cadre de l'avenant 2023-2024 au COM 2020-2022 atteignent un niveau prévisionnel à 9,88 M€ pour 2024 (contre 9,54 M€ en 2023).

Enfin, l'ambition européenne d'ARTE devrait en outre se traduire, en 2024 et comme les années précédentes, par la diffusion de plus de 85 % d'œuvres européennes.

INDICATEUR**1.2 - Volume horaire de programmes inédits engagés par ARTE France**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Volume horaire de programmes inédits engagés par ARTE France	heure	1040	983	1000	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Les programmes inédits sont ceux diffusés pour la première fois à la télévision en France pour les programmes audiovisuels et pour la première fois sur ARTE pour les films de cinéma.

N.B. 1 : En ce qui concerne spécifiquement les magazines récurrents, sont décomptées par exception les heures diffusées (et non celles engagées), afin d'éviter des variations de l'indicateur liées aux dates d'engagement des programmes plutôt qu'à la réalité de la grille.

N.B.2 : Le suivi du volume horaire de programmes inédits n'a pas été reconduit dans le COM 2020-2022.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le maintien d'une part importante de programmes inédits, notamment en journée, est une nécessité stratégique de long terme inscrite dans le COM 2020-2022 d'ARTE France ainsi que dans le projet du Groupe ARTE, conçu avec la partie allemande pour la période 2021-2024. Après la baisse du volume des engagements inédits constatée en 2022 dans un contexte de diminution de la ressource publique, le COM ne fixe plus d'objectif chiffré pour cet indicateur. Pour autant, ARTE France prévoit une progression du nombre d'heures de programmes inédits à la faveur de la hausse du budget consacré aux programmes.

OBJECTIF

2 – Diffuser cette offre de programmes au public le plus large, sur tous les supports, partout en Europe

La programmation singulière et inédite d'ARTE enregistre des succès remarquables en Europe, confirmant ainsi l'attrait du public pour cette offre, ainsi que l'importance prise par les usages délinéarisés des programmes audiovisuels.

INDICATEUR**2.1 – Audiences linéaire et non linéaire**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part d'audience France	%	2,9	2,9	≥ 2,4	≥ 2,4	Non déterminé	Non déterminé
Audience cumulée hebdomadaire (France et Allemagne)	%	24,4	22,8	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Nombre de vidéos vues par mois sur l'ensemble des plateformes de diffusion	millions	153	169,4	Non déterminé	195,5	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Part d'audience France : part que représente la durée d'écoute d'ARTE dans la durée d'écoute totale du média télévision en France.

Audience cumulée hebdomadaire : nombre d'individus (en millions) ayant eu au moins un contact au seuil de 10 secondes consécutives avec la chaîne sur la semaine, en France et en Allemagne.

Nombre de vidéos vues par mois : cumul des vidéos vues mesurées par des outils du marché pour les offres gérées directement par ARTE (ex : eStat Streaming de Médiamétrie) et des vidéos vues communiquées par les tiers opérateurs (y compris vidéos liées à la consultation du flux ARTE en direct (*live streaming*), incluant Facebook au moins 10 secondes (hors « sponsorisé »).

Sources des données : Médiamétrie, GfK, ARTE France, Projet Groupe, certification OJD.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2022, les résultats d'audience d'ARTE – tant sur son antenne que sur ses offres numériques – ont atteint des niveaux supérieurs aux objectifs fixés par le COM 2020-2022 de l'entreprise (2,9 % de part d'audience linéaire en France contre un objectif supérieur ou égal à 2,4 % et 169,4 millions de vidéos vues par mois tous environnements confondus contre un objectif de 165 millions).

En 2023, ARTE France anticipe à ce stade une stabilisation de la part d'audience linéaire à son niveau record de 2,9 %. Concernant ses audiences numériques, ARTE France prévoit la poursuite de la croissance mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes : l'objectif fixé par l'avenant 2023-2024 du COM 2020-2022 est de 181 millions de vidéos vues par mois pour l'ensemble de ses offres numériques, soit +7 % par rapport à 2022 contre +11 % entre 2021 et 2022 ; sur les premiers mois de l'année se dégage une tendance à la hausse encore plus modérée, égale à +4 % par rapport à la même période l'an passé.

En 2024, ARTE France estime que ses résultats d'audience linéaire devraient rester supérieurs à l'objectif actuellement fixé par le projet de Groupe et le COM en cours (soit une part d'audience supérieure ou égale à 2,4 %). ARTE France conserve à ce stade un objectif encore très ambitieux pour ses audiences numériques, conformément à l'engagement pris dans l'avenant 2023-2024 de son COM 2020-2022, avec une croissance de +8 % par rapport aux réalisations 2023.

ARTE France

Programme 842	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

OBJECTIF

3 - Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire

Les équipes d'ARTE France contribuent à la mise en œuvre de la stratégie d'investissements dans les programmes et du développement numérique et européen de la chaîne, avec un attachement commun à une gestion économe, responsable et innovante.

INDICATEUR**3.1 - Maîtrise des charges**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Charges de personnel	M€	20,8	20,8	22,1	23,3	Non déterminé	Non déterminé
Frais généraux	M€	6	6,6	8,1	9,5	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Charges de personnel : l'indicateur retenu correspond à la somme du budget permanent, renfort et remplacement. Ce périmètre ne comprend donc pas les dépenses d'intéressement, d'action sociale et de formation afin d'être aligné sur celui de l'indicateur de masse salariale prévu dans le COM 2020-2022.

Source des données : ARTE France.

Frais généraux : ils correspondent aux dépenses des services communs et aux dépenses d'administration générale.

Source des données : ARTE France.

Indicateur de suivi : Effectif d'Arte France (en équivalents temps plein)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Cible	Cible
Nombre d'ETP (permanents et non permanents)	282	267,45	271,43	272,29	283,10	285,20

Précisions méthodologiques

Équivalents temps plein (ETP) : Le nombre d' ETP correspond à l'effectif moyen pondéré de l'année.

Source : ARTE France, rapports de gestion (ETP permanents et non permanents, dont 12 ETP alternants ce qui représente 18 à 20 jeunes).

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2023, les charges de personnel d'ARTE France devraient s'établir à 22,1 M€, soit une progression de +6,5 % par rapport à l'année précédente en raison, d'une part, de mesures destinées à atténuer les effets de l'inflation pour les collaborateurs, et d'autre part, de la transformation en CDI de postes de développement et de dissémination des offres numériques assurés jusqu'ici en CDD mais cohérents avec la stratégie déployée par le COM en cours.

En 2024, une augmentation des charges de personnel d'ARTE France devrait être constatée avec un niveau de charges de personnel prévu à 23,3 M€, en hausse de +1,3 M€ par rapport aux prévisions 2023. Tout comme en 2023, cette hausse doit permettre de financer d'une part, des mesures destinées à atténuer les effets de l'inflation pour les collaborateurs, et d'autre part, la transformation en CDI de postes de développement et de dissémination des offres numériques assurés jusqu'ici en CDD en cohérence avec la stratégie déployée par le COM en cours.

L'ensemble des effectifs ETP (permanents et non permanents, hors pigistes et intermittents) devrait atteindre fin 2023 283,1 ETP, soit une augmentation de +5,9 % en quatre ans (2020-2023), cohérente avec l'augmentation de l'activité et le développement des offres et des audiences d'ARTE sur la même période. 2024 devrait voir une nouvelle hausse, plus modérée, des effectifs, avec une cible à 285,2 ETP.

S'agissant des frais généraux de l'entreprise, une hausse significative de +1,5 M€ est attendue en 2023 par rapport aux réalisations 2022. Cette hausse est liée à l'effet conjugué, d'une part, de dépenses contraintes (en matière notamment de cybersécurité, de maintenance des outils et systèmes d'information, d'adaptation des outils à l'organisation du travail à distance ou encore de renforcement de la sécurité physique des bâtiments, personnes et installations) et, d'autre part, de l'inflation (affectant notamment les loyers et consommations d'énergie).

En 2024, les frais généraux pourraient de nouveau croître de +1,5 M€ par rapport au niveau atteint en 2023, à 9,5 M€. Cette prévision s'explique d'une part par des dépenses contraintes (cyber sécurité, maintenance des outils et systèmes d'information, adaptation des outils à l'organisation du travail à distance etc.) et d'autre part par les premiers coûts liés au projet immobilier d'ARTE France, visant à moderniser les infrastructures de l'entreprise pour accroître ses performances et améliorer l'environnement de travail.

INDICATEUR**3.2 - Index égalité femmes-hommes**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Résultat de l'index égalité femmes-hommes	ratio	98	99	>=97	>=98	>=98	>=98

Précisions méthodologiques

Source des données : ARTE France

Mode de calcul : Cet indicateur est défini par la loi du 5 septembre 2018 et comporte cinq paramètres : l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à poste égal et âge comparable, le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congés maternité, l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ainsi que l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire.

ARTE France

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
842		

JUSTIFICATION DES CIBLES

La commission nationale de labellisation de l'AFNOR a décerné à Arte France le label « Égalité Professionnelle » le 10 janvier 2023.

Conformément aux objectifs fixés par l'avenant 2023-2024 au COM 2020-2022, ARTE France entend conserver, pour les années futures, un résultat supérieur ou égal à 98 sur 100 à l'index égalité femmes-hommes.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – ARTE France		303 464 377 293 602 353	0 0
Totaux		303 464 377 293 602 353	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – ARTE France		303 464 377 293 602 353	0 0
Totaux		303 464 377 293 602 353	0 0

ARTE France

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
842

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
7 - Dépenses d'opérations financières	303 464 377 293 602 353 304 065 979 313 500 381		303 464 377 293 602 353 304 065 979 313 500 381	
Totaux	303 464 377 293 602 353 304 065 979 313 500 381		303 464 377 293 602 353 304 065 979 313 500 381	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
7 – Dépenses d'opérations financières	303 464 377 293 602 353		303 464 377 293 602 353	
71 – Prêts et avances	303 464 377 293 602 353		303 464 377 293 602 353	
Totaux	303 464 377 293 602 353		303 464 377 293 602 353	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – ARTE France	0	293 602 353	293 602 353	0	293 602 353	293 602 353
Total	0	293 602 353	293 602 353	0	293 602 353	293 602 353

ARTE France

Programme n° Justification au premier euro
842

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
0	0	303 464 377	303 464 377	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
0	293 602 353 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
293 602 353 0	0 0	0	0	0
Totaux	293 602 353	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (100,0 %)

01 - ARTE France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	293 602 353	293 602 353	0
Crédits de paiement	0	293 602 353	293 602 353	0

Le plan d'affaires associé au COM en cours prévoit l'allocation à ARTE France d'une dotation publique de 293,6 M€ en 2024, soit une progression de +9,0 M€ HT par rapport à 2023 après retraitement de la compensation de la perte de droits à déduction de TVA d'ARTE France qui ne se matérialisera finalement pas (18,8 M€), l'administration fiscale ayant indiqué à ARTE France qu'elle continuait à bénéficier de la déductibilité de la TVA. Ce montant comprend 1,9 M€ visant à compenser l'assujettissement à la taxe sur les salaires induit par la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Hors compensation de la taxe sur les salaires, la dotation publique s'élèverait à 291,7 M€, ce qui représenterait une progression de +7,9 M€ par rapport à la dotation de l'année 2023.

L'investissement dans les programmes reste la priorité. A ce stade des prévisions, il peut être évalué à 156,2 M€ environ, soit une progression de +4,9 M€ par rapport à 2023, afin de tenir les ambitions éditoriales de la chaîne, sur l'antenne linéaire et ses offres numériques.

Les dépenses liées aux programmes progresseraient de +0,5 M€ environ pour assurer une promotion adéquate des contenus proposés par la Chaîne (études, communication éditoriale et diffusion). La contribution française versée au GEIE atteindrait 70,83 M€, soit une progression de +1,7 % alignée sur la contribution déjà prévue côté allemand, conformément au principe de financement paritaire du groupement par ses membres allemand et français.

Les autres hypothèses retenues à ce stade par l'entreprise se traduiraient par les évolutions suivantes par rapport à 2023 :

- une progression des charges de personnel de +1,3 M€, sous l'effet de mesures destinées à atténuer les effets de l'inflation, pour les collaborateurs de l'entreprise, et à poursuivre la pérennisation de certains postes jusqu'ici assurés en CDD ;
- une hausse des frais de structure de l'ordre de +1,5 M€, liée à la modernisation des infrastructures informatiques, à l'inflation affectant certains postes de dépenses contraintes (en particulier au niveau des services généraux), et aux premiers coûts liés au projet immobilier (remise en état du site actuel, début des travaux d'aménagement du nouveau site).

Les amortissements prévisionnels tiennent compte des investissements hors programmes prévus pour 2024, à savoir :

- ceux destinés à parachever la sécurisation des appareils connectés au sein de l'entreprise ;
- les autres investissements informatiques, ciblés sur la poursuite de la modernisation des infrastructures et outils métiers ;
- le démarrage du projet immobilier d'ARTE France, mentionné au paragraphe précédent. Ce projet vise à mettre l'environnement de travail des collaborateurs aux normes énergétiques et environnementales désormais applicables, ainsi qu'à adapter cet environnement aux évolutions récentes de l'organisation du travail, caractérisées en particulier par le développement des modalités dites « hybrides » (i.e. mélangeant travail sur site et à distance, de manière synchrone ou asynchrone). L'investissement total consacré à ce projet devrait avoisiner les 15 M€, étalés sur 10 ans. Des chiffrages plus précis devraient être disponibles au 1^{er} trimestre de l'année 2024.

ARTE France

Programme n° Justification au premier euro
842

Le budget 2024, entendu au sens strict, ne sera présenté au conseil de surveillance de l'entreprise qu'en décembre 2023.

ARTE France (en M€)	Réel	Budget	Prévisions	Écart	
	2022	2023	2024	24-23	%
Production et achats prog.	148,81	151,30	156,20	4,90	3,2 %
Compte soutien CNC	12,67	13,07	13,48	0,41	3,1 %
Droits Artistes interprètes	0,18	0,42	0,36	-0,06	-14,3 %
<i>Total programmes</i>	161,66	164,79	170,04	5,25	3,2 %
Charges de diffusion	6,52	6,72	6,83	0,11	1,6 %
Autres dépenses liées aux programmes	8,51	8,95	9,31	0,36	4,0 %
<i>Total dépenses liées aux programmes</i>	15,03	15,68	16,14	0,47	3,0 %
Arte GEIE	68,21	69,66	70,83	1,17	1,7 %
Frais personnel - formation	22,54	23,89	25,22	1,32	5,53 %
Frais de structure	7,98	9,41	10,90	1,49	15,8 %
Amortissements	1,43	2,18	3,08	0,90	41,2 %
Taxe sur les salaires		0,80	1,90	1,10	137,5 %
<i>Total hors programmes</i>	115,19	121,62	128,07	6,45	5,3 %
<i>Reconstitution du Report à nouveau</i>	0,77			0,00	0,0 %
Total DÉPENSES	277,62	286,41	298,11	11,70	4,1 %
Recettes diverses	1,26	1,20	1,24	0,04	3,0 %
Produits financiers	0,64	0,61	0,84	0,23	37,7 %
<i>Total ressources propres</i>	1,90	1,81	2,08	0,27	14,7 %
<i>Prélèvement du Report à nouveau</i>	2,77	0,00	2,43	2,43	-
Contribution publique	272,95	283,80	291,70	7,90	2,8 %
Compensation taxe sur les salaires		0,80	1,90	1,10	137,5 %
<i>Total Contribution publique</i>	272,95	284,60	293,60	9,00	3,2 %
Total RECETTES	277,62	286,41	298,11	11,70	4,1 %

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	293 602 353	293 602 353
Prêts et avances	293 602 353	293 602 353
Total	293 602 353	293 602 353

